

155

Trimestriel
CESE Wallonie
Avril 2023

REVUE

Wallonie

Invitée

Fabienne Collard

Dossier

E-commerce : opportunité ou menace ?

Actus

Renouvellement des Pôles
Politique scientifique et Logement

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Un an après son lancement, le Plan de Relance de la Wallonie, resserré notamment autour de quatre programmes d'actions prioritaires, a fait l'objet d'une présentation de son état d'avancement. A cette occasion, le Président du CESE Wallonie a rappelé que la co-construction de projets a permis de prendre en compte les attentes des interlocuteurs sociaux et environnementaux. Pour plusieurs projets ou programmes, la concertation entre les acteurs et les porteurs de projets a été facilitée grâce à l'implication du CESE Wallonie, par exemple pour les marchés publics, la lutte contre les pénuries et difficultés de recrutement, les projets liés au tutorat ou encore à l'alternance. Le Gouvernement a également rappelé les principaux objectifs pour la Wallonie, à l'horizon 2030, auxquels le Plan doit contribuer : l'industrie manufacturière et le secteur de la construction devraient représenter 25% du PIB wallon, les sites naturels protégés 5% du territoire régional, les émissions de gaz à effet de serre seraient réduites de 55% par rapport au niveau de 1990, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer de moitié par rapport à 2015, le taux d'emploi pour les 20-64 ans atteindre 75%.

Le dossier de ce numéro de la revue est consacré à l'e-commerce, en suivi d'un séminaire organisé par l'Observatoire du Commerce et le CESE Wallonie. Enjeu majeur pour le développement économique de notre région, le commerce en ligne suscite de nombreux questionnements, au vu de ses implications sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. Les différents experts interrogés indiquent que si des progrès sont observés, en matière de ventes en ligne ou de marketing digital, les résultats restent insuffisants, les chiffres d'affaires générés très faibles pour plus de 90% des commerces en ligne belges... Les pistes évoquées pour améliorer la situation, notamment sur base des bonnes pratiques présentées, visent à renforcer l'esprit d'entreprendre, l'accompagnement et plus largement la formation, l'enseignement du numérique. Les distorsions de concurrence, sur les plans sociaux, fiscaux et environnementaux ont également émergé comme un facteur important freinant le développement de l'e-commerce en Belgique.

Le secteur automobile est également confronté à des changements importants, notamment en lien avec la volonté de réduire les émissions de CO₂. L'invitée de la revue, Mme Fabienne Collard, économiste et chargée de recherche au CRISP, aborde les différents questionnements liés aux mutations du secteur automobile, dont l'électrification des véhicules, du point de vue des producteurs, des utilisateurs, des matières premières ou encore des réseaux.

Ces différents apports sont utiles pour alimenter les réflexions et propositions du CESE Wallonie, notamment en vue de la législature à venir lors de l'élaboration de son mémorandum.

Bonne lecture.



4

Invitée
Fabienne Collard



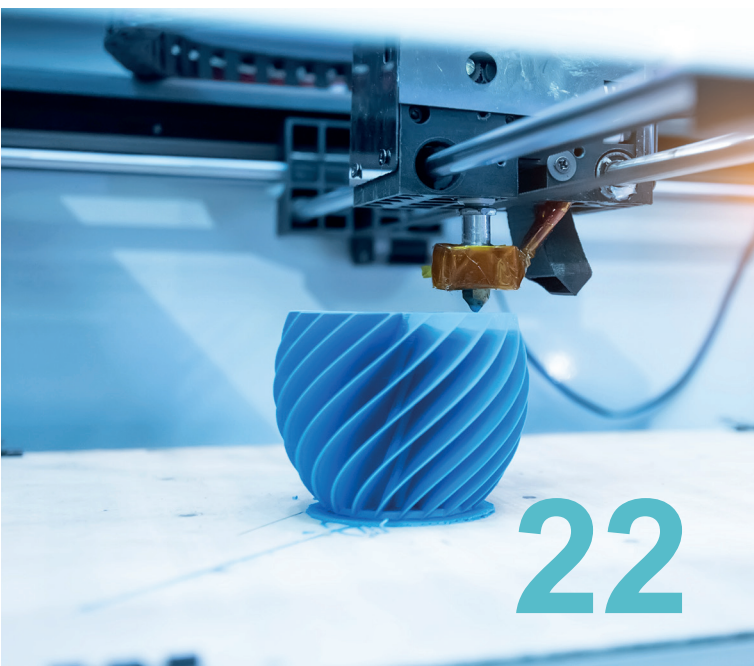
8

Dossier
**E-commerce :
opportunité ou menace ?**

A EPINGLER

Le vendredi 9 juin 2023,
le CESE Wallonie organise le séminaire
"Vivre la ruralité : comment l'imaginer ?".
Cet événement aura lieu
au Vertbois à Liège.

Plus d'infos prochainement sur
www.cesewallonie.be



22

Actus Renouvellement des Pôles Politique scientifique et Logement

Invitée

4

Fabienne Collard (CRISP)

"Le secteur automobile est en pleine mutation"

Dossier

8

E-commerce : opportunité ou menace ?

Etat des lieux de l'e-commerce en Wallonie

10

Témoignages

14

"Notre objectif : devenir la plate-forme du sport"

Alexandre Velge (Decathlon)

"S'engager dans l'e-commerce ne s'improvise pas"

Maxime Meeckers (Tricobel Group)

"Comment vendre des produits artisanaux de bouche en ligne ?"

Jean-Philippe Darcis (Darcis Chocolatier)

Trois questions à Rodolphe Van Nuffel (Comeos)

17

Répondre aux nouveaux besoins de l'e-commerce

18

Amélie Duhain (Le Forem)

Actus

20

Plan de Relance de la Wallonie : bilan et perspectives

20

Renouvellement du Pôle Politique scientifique

22

Interview : Jean-François Delaigle

24

Renouvellement du Pôle Logement

26

Interview : Chantal Bertouille & Omer Laloux

28

28/03/2023 : Installation officielle du Pôle

31

Livres

32

La sélection du Centre de Documentation

32

Et dans notre bibliothèque numérique

35

“

Le secteur automobile est en pleine mutation

”



Fabienne Collard

La révolution électrique du secteur automobile est clairement en marche et un retour en arrière ne semble pas envisageable. Pourquoi et comment les politiques mises en œuvre ont-elles favorisé l'électrification du transport routier ? Quels sont les freins à ce développement ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont les stratégies mises en place par les constructeurs automobiles ? Quelle est la situation en Belgique ?

Fabienne Collard est économiste et chargée de recherche au CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques). Dans cette interview, elle aborde les différents questionnements liés aux mutations du secteur automobile.

Wallonie : Pourriez-vous nous rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la mutation du secteur automobile, et plus particulièrement l'électrification des véhicules ?

Fabienne Collard : Ce virage vers l'électrique est dicté à l'origine par la nécessité d'apporter une réponse à l'impact environnemental attribué au secteur routier. En Belgique, comme au niveau européen, le transport intérieur représente entre 22 et 23% des émissions de CO₂, avec près de 15% imputables aux voitures et véhicules utilitaires légers. L'Union européenne a dès lors imposé au secteur des normes d'émission pour les polluants atmosphériques (normes "Euro") comme pour les gaz à effet de serre. Dans un premier temps, les constructeurs automobiles ont fait face à cette réglementation par l'innovation. Et puis, il y a eu l'affaire du "Dieselgate" en 2015. Celle-ci a eu de multiples conséquences, dont un discrédit jeté sur les moteurs diesel, l'adoption d'un nouveau système d'homologation et l'accélération d'un basculement, jusque-là timidement amorcé, vers l'électrique. Dans la logique de croissance qui guide l'économie de marché, les constructeurs ont décidé d'investir massivement dans l'électrique et de tenter, d'une certaine manière, de faire basculer le système à leur avantage en s'adaptant le plus rapidement possible afin de tenter, pour certains d'entre eux, de gagner des parts de marché.

Wallonie : L'échéance de 2035, qui marque la fin des ventes des véhicules thermiques, constitue une étape importante dans la phase d'électrification du parc automobile...

Fabienne Collard : Effectivement, même s'il faut constater que l'Europe tarde à adopter le texte final. Si la Commission environnementale du Parlement européen a approuvé, en février dernier, la fin de la vente de véhicules neufs à moteur thermique en 2035, le texte doit encore être officiellement approuvé par le Conseil avant d'être publié au Journal officiel. Le 7 mars, l'Allemagne, avec d'autres pays comme l'Italie, la Bulgarie ou la Pologne, s'est opposée au vote du texte, estimant ne pas avoir suffisamment de garanties quant à l'avenir de la possible utilisation, après 2035, des carburants de synthèse. Le vote a donc été reporté.

Cela étant, ce basculement vers l'électrique est également encouragé par les restrictions de plus en plus nombreuses imposées en milieu urbain

Les différents visages de l'électrique

Sous le terme "électrique" se cachent plusieurs types de véhicules :

1. Les véhicules électriques à batteries ou "tout électrique", qui ont environ 350 km d'autonomie en moyenne.
2. Les véhicules hybrides, rechargeables (PHEV) ou non (HEV). Ceux-ci disposent d'une motorisation thermique et électrique. Une voiture hybride rechargeable a une autonomie électrique d'environ 60 km en moyenne. Le moteur électrique d'une voiture hybride non rechargeable apporte sa contribution en phase de démarrage, mais au-delà d'une certaine vitesse (environ 50 km/h), c'est le moteur thermique qui prend le relais.
3. Les véhicules électriques à piles à combustible ne disposent que d'un moteur électrique ; ici, c'est l'hydrogène qui sert de carburant.

comme les "zones à faibles émissions" (LEZ), les systèmes de péage urbain et d'autres restrictions de circulation.

Wallonie : Comment s'organise le marché automobile au niveau mondial et quelles sont les stratégies des constructeurs ?

Fabienne Collard : Trois gros marchés pour l'électrique existent au niveau mondial : la Chine, l'Europe et, dans une moindre mesure, les États-Unis. Le taux de pénétration (parts de marché de l'électrique rechargeable, en ce compris les véhicules hybrides, pour 2021) est particulièrement important dans certains pays d'Europe : Norvège (86%), Islande (72%), Suède (43%), Pays-Bas (30%), Allemagne (25%), France et Royaume-Uni (19%), Belgique (18,5%), Italie (9%) et Espagne (8%). Mais c'est en Chine que la voiture électrique est reine ! Après avoir conquis leur marché intérieur par le biais de collaborations avec des constructeurs européens et américains, les constructeurs automobiles chinois lorgnent désormais sur un marché plus vaste, avec le rachat de certaines marques européennes, et désormais également, une offre de leurs propres modèles. C'est dans ce contexte particulier de concurrence avec les marques chinoises – et avec l'américain Tesla – que les

constructeurs historiques, essentiellement européens et américains, doivent solder l'ère du moteur thermique. Effectuée d'abord à marche forcée, cette transition s'opère avec de plus en plus de vigueur, tirée par les divers incitants mis en place (fiscalité, primes à l'achat) ou poussée dans le dos par les restrictions annoncées. Les constructeurs historiques proposent désormais une gamme de modèles électriques avec une identité propre (ID chez Volkswagen ou Polestar chez Volvo), avec des modèles électriques de plus en plus pensés et conçus comme tels, et non plus comme la version électrifiée de voitures thermiques existantes.

Wallonie : Quels sont les freins au développement des véhicules électriques ?

Fabienne Collard : Ils sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, les difficultés d'approvisionnement en matériaux nécessaires à la conception des batteries (lithium, nickel, cobalt, cuivre...) : l'Europe est largement tributaire d'autres régions du globe pour cet approvisionnement. Ensuite, le fait que ces batteries soient produites en dehors de l'Europe : moins de 3% des batteries destinées aux véhicules électriques sont actuellement produites en Europe, contre 90% pour le trio Chine/Corée du Sud/Japon. Il s'agit là d'un enjeu économique de taille puisque les batteries constituent en moyenne entre 30% et 40% du prix d'une voiture électrique. L'impact sur l'approvisionnement en électricité constitue le troisième frein. Les études restent rares à ce sujet, mais un basculement total de la flotte belge vers l'électrique pourrait entraîner une augmentation de la consommation globale d'électricité de l'ordre de 20% (étude de la VUB, 2019) à 50% (Mobia, fédérations du secteur routier, dont Febiac, fin 2021).

Wallonie : La question de la capacité du réseau constitue dès lors un autre problème...

Fabienne Collard : Tout à fait. La principale difficulté réside dans la capacité du réseau à supporter les pics de recharge. Il est très difficile d'évaluer la puissance supplémentaire qui sera mobilisée pour couvrir la demande en électricité des voitures électriques à l'avenir, car tout dépendra de la puissance des chargeurs utilisés et du moment de rechargement. Au-delà de la question d'une augmentation plus ou moins marquée de la consommation annuelle d'électricité, le réel

CV EXPRESS

Fabienne Collard est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et chargée de recherche au CRISP. Elle étudie depuis une dizaine d'années les questions liées au secteur énergétique et aux enjeux climatiques. Elle a rédigé un Courrier hebdomadaire consacré aux mutations du secteur automobile.

www.crisp.be

enjeu est de savoir si le réseau de distribution sera capable d'encaisser les pics de consommation générés par une recharge concentrée sur certains moments de la journée. En effet, si tous ces véhicules devaient se recharger simultanément, en soirée par exemple, l'équivalent de plusieurs réacteurs nucléaires serait nécessaire pour couvrir la demande ; surtout, on pourrait légitimement craindre une congestion du réseau. Pour éviter cela, certaines pistes sont avancées : sensibilisation des utilisateurs, mise en place de stations de recharge intelligentes, système de recharge bidirectionnel qui permet que la voiture soit utilisée comme une batterie pour les besoins journaliers...

Wallonie : Qu'en est-il des infrastructures de recharge ?

Fabienne Collard : Pour ce qui est du développement des infrastructures de recharge, l'Europe, et en son sein chaque État membre, est confrontée à deux problèmes inextricablement liés. D'un côté, l'essor des véhicules électriques restera bridé tant que les infrastructures de recharge ne seront pas disponibles. De l'autre côté, les investissements dans les infrastructures nécessitent des garanties quant à l'engouement pour ce type de véhicules. Dans un rapport spécial publié en mars 2021, la Cour des comptes européenne constate que, malgré la multiplication des bornes sur le sol européen et une harmonisation des prises et câbles de recharge, les déplacements au sein de l'Union européenne au volant d'un véhicule électrique restent compliqués en raison d'un déploiement inégal des infrastructures. En effet, actuellement (2021), deux pays au sein de l'UE-27 – à savoir les

Pays-Bas et l'Allemagne – comptabilisent à eux seuls 50% des points de recharge européens alors qu'ils ne représentent que 10% du territoire (dont seulement 0,8% pour les Pays-Bas). La Belgique est dans un "bon ratio" avec 4,5% des points de recharge pour 0,8% du territoire mais avec des disparités régionales puisque la Flandre compte, en 2021, environ 80% des bornes de recharge publiques du pays (il s'agit d'une compétence régionale).

De manière générale, plusieurs instances, y compris la Commission européenne, indiquent que le déploiement du réseau de recharge se fait à un rythme bien trop lent. Si cela ne pose pas de problème critique à ce stade, c'est parce que la recharge se fait majoritairement (80% à 90%) au domicile ou sur le lieu de travail, ce qui est bien entendu amené à évoluer.

Wallonie : Un autre frein important est le prix d'achat...

Fabienne Collard : Oui, outre les lenteurs du déploiement des infrastructures de recharge publiques, le prix d'achat des véhicules électriques reste très élevé, ce qui peut constituer un autre frein pour les consommateurs. Les constructeurs mettent dès lors en avant la notion de "coût total de possession" (TCO) au sein duquel le prix d'achat, effectivement plus élevé (jusqu'à 40%), peut être en partie compensé par d'autres éléments (coûts d'entretien et de carburant plus faibles, valeur de reprise plus importante) et par des avantages fiscaux ou des primes à l'achat. En Belgique, les incitants fiscaux mis en place passent, dans les trois régions, par la taxe de mise en circulation (TMC) et la taxe de circulation (TC) : celles-ci sont à zéro en Flandre pour les véhicules électriques à batteries (BEV) et ont été réduites au minimum à Bruxelles et en Wallonie. Une refonte de la taxe de mise en circulation et de la taxe de circulation est d'ailleurs en cours en Wallonie et à Bruxelles.

Wallonie : Quelle est la situation en Belgique au niveau du marché automobile en général, et de l'électrique en particulier ?

Fabienne Collard : Les premiers chiffres concernant le marché automobile belge pour 2022 sont connus. Il est globalement en recul (-4,4% de ventes par rapport à 2021), mais moins que les années précédentes (-11,2% en 2021 et -21,5% en 2020) et ce, alors que le marché des voitures de société a quant à lui crû de 2,5%. Le diesel poursuit sa chute entamée il y a une dizaine d'années et ne représente plus que 16% des parts de marché tandis que l'essence, en léger recul, représente toujours une vente sur deux. Les modèles électrifiés poursuivent leur progression (+66% pour les BEV, +40% pour les véhicules hybrides non rechargeables (HEV) et +24% pour les véhicules hybrides rechargeables (PHEV), avec des parts de marché de respectivement 10% (BEV), 7,5% (HEV) et 16% (PHEV)). La presse belge a fait grand bruit autour du fait "*qu'une voiture neuve sur trois vendue en Belgique en 2022 était électrifiée*" (contre une sur quatre en 2021). Ce constat doit être nuancé. Il s'agit là de l'ensemble des voitures disposant d'un moteur électrique : voitures à batteries, voitures hybrides rechargeables et non rechargeables. Or, ces véhicules présentent des autonomies et bilans environnementaux fort différents. Il est bon également de rappeler que, malgré la progression marquée des parts de marché des voitures électrifiées, le parc automobile belge ne comptait en 2022 que 270.000 voitures électriques rechargeables, soit seulement 4,5% du parc (voitures en circulation). Enfin, l'importance des voitures de société reste indéniable. Plus de six voitures neuves sur dix ont été immatriculées en 2022 par des sociétés ou des indépendants (61,9% en 2022 contre 57,7% en 2021). Et ces voitures de société jouent un rôle prédominant dans l'électrification du parc automobile belge puisqu'environ neuf voitures électriques rechargeables neuves sur dix ont été immatriculées par des sociétés ou des indépendants.

Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil

Le 13 mars 2023, le CESE Wallonie a invité Fabienne Collard à intervenir dans le cadre d'un Web'Actu du Conseil. Elle a présenté les principaux axes du Courrier du CRISP concernant les mutations du secteur automobile et a débattu avec les participants en direct.

L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm. Pour en savoir plus, consultez la rubrique Actualités de notre site internet : www.cesewallonie.be.

E-commerce : opportunité ou menace ?





L'e-commerce est-il une opportunité ou une menace ? Cette question était au centre d'un séminaire organisé par l'Observatoire du Commerce et le CESE Wallonie, le 24 mars dernier. Le dossier de ce numéro y est également consacré.

Enjeu majeur pour le développement économique de notre région, le commerce en ligne suscite en effet de nombreux questionnements, au vu de ses implications nombreuses sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

Si la Wallonie apparaît en retard par rapport à d'autres pays ou régions, qu'en est-il réellement ? Hélène Raimond, Senior Digital Strategist à l'Agence du Numérique (AdN), présente l'état des lieux de l'e-commerce en Wallonie, sur base des résultats du Baromètre de maturité des entreprises 2022 ainsi que les principaux axes et résultats du programme Digital Commerce.

Damien Jacob, Senior Consultant chez Retis, un cabinet de conseil spécialisé dans l'e-commerce et l'e-business, complète les analyses avec des chiffres récents en ce domaine. Il explique également pourquoi et comment s'engager dans l'e-commerce, conseillant notamment de se préparer et d'être accompagné.

Pour Rodolphe Van Nuffel, Head Comeos Wallonia and Brussels, l'e-commerce va, non pas tuer, mais transformer le commerce de manière globale. Dans son interview, il présente les résultats d'une récente étude menée par Comeos sur les comportements d'achat des consommateurs.

Amélie Duhain, Experte Produits et Services au sein du FOREM, explique quant à elle l'émergence de nouveaux métiers pour l'e-commerce et le rôle que jouent les centres de compétence en matière de formation.

Trois témoignages de responsables de commerces et d'artisans viennent compléter ce dossier, nous permettant d'en savoir plus sur des expériences concrètes en matière d'e-commerce.

Alexandre Velge, Responsable Digital de Decathlon Belgique/Luxembourg, explique la stratégie d'e-commerce développée par Decathlon. Plusieurs évolutions ont eu lieu depuis le lancement du premier site de vente en ligne en 2012. Aujourd'hui, l'objectif est de proposer une véritable plate-forme du sport, avec la vente de produits, des services et des communautés.

Pour Maxime Meeckers, Administrateur et manager commercial de Tricobel Group (magasins Espace mode et ligne de vêtements Signe Nature), l'e-commerce est avant tout un outil générateur de trafic pour les magasins physiques. Il souligne que l'e-commerce ne s'improvise pas et nécessite des investissements humains et financiers importants.

"Comment vendre des produits artisanaux de bouche en ligne ?" : c'est la question que s'est posée Jean-Philippe Darcis, artisan chocolatier, qui est l'un des premiers de son secteur d'activités à s'être lancé dans l'e-commerce. Il témoigne des opportunités offertes par la vente en ligne, mais aussi des difficultés rencontrées.

Etat des lieux de l'e-commerce en Wallonie

Selon certaines études, la Wallonie paraît en retard en matière de commerce en ligne par rapport à d'autres pays ou régions. Qu'en est-il réellement ? Cet article fait le point sur la situation de l'e-commerce en Wallonie et les perspectives, sur base du dernier Baromètre de maturité des entreprises de l'Agence du Numérique (AdN) ainsi que les analyses du cabinet de consultance Retis. Des constats sont dressés et des pistes de solutions sont avancées pour permettre à notre région de résorber son retard en matière de commerce numérique⁽¹⁾.



Hélène Raimond
Agence du Numérique

Réalisé tous les deux ans par l'Agence du Numérique⁽²⁾, le Baromètre de maturité numérique permet de mesurer le degré de maturité numérique des entreprises wallonnes et de suivre les évolutions afin d'identifier les grandes tendances. L'objectif est d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre, de manière à fixer les priorités politiques existantes ou de réorienter celles-ci. Plus de 3.000 entreprises ayant un siège social en Wallonie (en ce compris les entreprises de l'économie sociale) sont interrogées, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité. Quatre axes sont étudiés : infrastructure, organisation, processus, stratégies. La perception du numérique par les patrons et leur stratégie de transformation font également partie de l'étude, cette ouverture au digital dans le chef des dirigeants étant un facteur déterminant pour la définition d'une stratégie digitale.

"La stratégie digitale des entreprises est un élément majeur du développement économique de la Wallonie, notamment pour le secteur du commerce. En effet, celui-ci est le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois, avec près de 135.000 salariés et indépendants en 2022", souligne Hélène Raimond, Senior Digital Strategist à l'AdN. Le Baromètre 2022 met ainsi en évidence plusieurs chiffres intéressants, en termes de stratégie numérique.

Ainsi, seulement 20% des entreprises ayant conduit des projets numériques ont formalisé une stratégie globale de transformation numérique. La taille de l'entreprise est un facteur déterminant : le point de bascule pour l'adoption systématique d'une stratégie de transformation numérique se situe à partir de 50 travailleurs. Or, la Wallonie se caractérise par un tissu économique composé d'une large majorité d'entreprises de moins de 5 travailleurs (94%).

Les deux principaux leviers pour entamer une transformation numérique sont les gains de productivité escomptés et les exigences des clients. Les freins, en revanche, sont l'inutilité perçue des technologies numériques, le manque de temps ou de compétences requises.

Qu'en est-il de la stratégie commerciale des entreprises ? *"De plus en plus d'entreprises wallonnes mettent en œuvre des stratégies de digital marketing. Aujourd'hui, 40% des entreprises déclarent avoir développé ce type de stratégie, soit une augmentation de 19% en deux ans. Pour des entreprises de 10 travailleurs et plus, on atteint 59% et une croissance de 24%. Par ailleurs, 63% des entreprises dotées d'un site web l'ont adapté aux terminaux mobiles et 55% possèdent au moins un profil sur les réseaux sociaux. Ces progressions sont significatives et inédites"*, constate l'experte de l'AdN.

En ce qui concerne les ventes en ligne, malgré une faible progression, le résultat reste insuffisant : 17% des entreprises wallonnes déclarent vendre en ligne. Pour les entreprises de plus de 10 travailleurs, on atteint 19%. La moitié des sites de vente proposent le paiement en ligne (la carte de crédit et le paiement par virement étant les moyens les plus fréquemment utilisés). Par ailleurs, 50% des sites offrent une ou plusieurs option(s) de livraison. Le transporteur spécialisé et l'enlèvement en magasin sont les deux options les plus souvent proposées.

Le programme Digital Commerce

La maturité numérique des entreprises wallonnes est calculée en fonction des résultats sur les quatre axes cités plus haut. Le commerce se situe en milieu de classement, alors qu'il était dans les derniers il y a 4 ans. Pour Hélène Raimond, les actions mises en place dans le cadre de Digital Wallonia ont porté leurs fruits mais doivent être poursuivies. Elle explique : *"Lancé en 2016, le programme Digital Commerce vise à accélérer la transformation numérique des entreprises par le commerce en ligne et le marketing digital en promouvant l'adoption d'usages et de technologies numériques. Dans ce cadre, il vise principalement le secteur de la distribution de proximité (commerce, HORECA, tourisme), les TPE et les professions libérales. Les missions sont assurées par 5 partenaires: l'Agence du Numérique (gouvernance, étude e-commerce, Digiscore, événements), le Syndicat neutre pour Indépendants, HORECA Wallonie et VISIT Wallonia (sensibilisation et accompagnement) et l'IFAPME (mise en œuvre). Une étude relative à l'e-commerce, des webinaires, des ateliers de formation, des événements tels que les 'e-commerce days', une page Facebook consultée près de 800.000 fois, sont autant de réalisations concrètes de 2022. Au total, nous avons touché près de 5.000 commerçants, un chiffre qui dépasse nos espérances".*

La poursuite des actions est prévue pour 2023 et 2024, d'autant que Plan de Relance de la Wallonie a inscrit le développement du commerce digital au sein des centres-villes et des villages parmi les projets prioritaires. Les livres blancs sectoriels ainsi que l'étude sur l'e-commerce réalisée par l'AdN seront publiés prochainement ; des webinaires et séminaires thématiques ainsi que des ateliers de mise en œuvre sont déjà programmés de même que des événements sectoriels de networking.

"Grâce à cet ensemble de mesures et à la sensibilisation des entreprises pour développer une stratégie commerciale digitale, nous espérons avoir des résultats positifs très rapidement. La Wallonie peut encore rattraper son retard en matière d'e-commerce", conclut Hélène Raimond.



Six indicateurs généraux de Digital Commerce 2022-2024 ont été définis :

1. Augmenter de 10% la vente en ligne dans les secteurs cibles par rapport à 2022 (cfr. Digiscore 2024).
2. Augmenter de 10 points le taux de sites web et de présence sur les réseaux sociaux dans les secteurs cibles par rapport à 2022 (cfr. Digiscore 2024).
3. Augmenter de 10 points la maturité numérique des publics-cibles par rapport à 2022 (cfr. Digiscore 2024).
4. Nombre de marques d'intérêt pour l'étude e-commerce et ses dérivés (fiches didactiques, podcasts, TikTok)
5. Nombre d'événements sectoriels organisés par les partenaires et succès de ces derniers.
6. Nombre de webinaires, modules de formation et ateliers de mise en œuvre organisés pour les trois publics cibles + satisfaction des participants.



Vendre en ligne : un business florissant ?



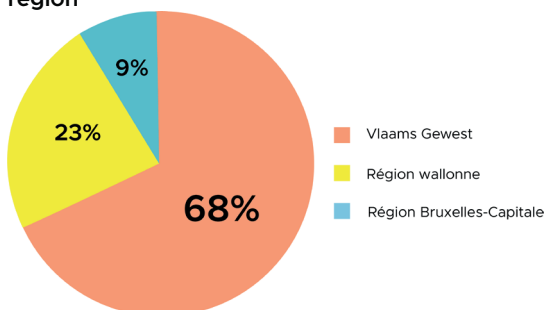
Damien Jacob
Retis

Pour une entreprise, la vente en ligne garantit-elle le succès et de plantureux bénéfices ? C'est en tout cas ce que certains annoncent sur les réseaux sociaux, expliquant, chiffres à l'appui, comment devenir "scandaleusement riche étant e-commerçant". La réalité est nettement plus nuancée, comme l'indique Damien Jacob, Senior Consultant chez Retis, un cabinet de conseil spécialisé dans l'e-commerce et l'e-business⁽³⁾. "Pour savoir si l'e-commerce constitue un véritable eldorado, il faut se pencher sur les chiffres disponibles, comme la part du chiffre d'affaires des vendeurs principalement à distance sur le chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce de détail. En Belgique, ce chiffre se situe, en 2022, à 5,8%. Aux Etats-Unis, la part de l'e-commerce est proche de 15%, contre 5% en 2013".

Comment s'explique le retard de la Wallonie en matière d'e-commerce ? Il s'agit surtout d'un retard au niveau de l'offre, estime le consultant. En 2021, la Belgique compte environ 56.000 e-shops (contre 30.000 en 2019). Les 277 e-shops (soit 2,6%) concentrent deux tiers du volume de l'e-commerce belge, tandis que 90% réalisent moins de 100.000€ de chiffre d'affaires par an. La répartition entre les régions est également très inégale: sur les 9.629 assujettis belges déclarés actifs principalement en retail en ligne BtoC (sur base des déclarations à la Banque Carrefour des

entreprises), 6.537 sont situés en Flandre, 2.264 en Wallonie et 828 à Bruxelles. Le nombre de "pureplayers e-commerce BtoC" est également nettement moins élevé en Wallonie qu'en Flandre. La principale caractéristique de ces "pure-players" est d'être des indépendants seuls dans la majorité des cas (plus de 90%).

Répartition des e-commerçants belges BtoC, par région



Calculs www.retis.be - oct. 2022 - données dispo. : 31/12/2021

"A la demande du SPF Economie, Retis vient de réaliser une étude sur la transformation digitale des entreprises belges afin de les aider à se lancer dans l'e-commerce, ainsi qu'une enquête auprès d'e-commerçants", explique Damien Jacob.

"Les constats sont interpellants. L'entrepreneuriat belge en e-commerce est significativement en retard par rapport aux pays limitrophes et le taux d'abandon est élevé au niveau des TPE et indépendants. En général, c'est après-coup que l'e-commerçant se rend compte qu'il a sous-estimé les différents aspects à maîtriser et la nécessité d'être formé. Un accompagnement est nécessaire pour diminuer le risque de faire fausse route et de commettre les erreurs standards du débutant.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses : il existe des distorsions de concurrence, de natures très variées, plus ou moins marquées, dont certaines sont anormales. Certains produits contrefaits ou non conformes aux normes européennes sont importés par le biais de l'e-commerce tandis que certains concurrents ne respectent pas les réglementations (sur la vente à distance, sur les communications promotionnelles, sur le traitement des données personnelles, sur l'environnement). Le différentiel des coûts salariaux et des règles sociales avec les pays limitrophes est également un point d'attention. Sans oublier le 'dark e-commerce' qui échappe aux taxes d'importation et aux accises".

Face aux difficultés, il est essentiel de se préparer correctement à vendre en ligne, en suivant plusieurs étapes, depuis la définition de la stratégie à l'animation de l'e-shop en passant bien sûr par sa réalisation. Pour l'expert de Retis, *"il faut avant tout se positionner sur le marché, en se différenciant de la concurrence de manière optimale. L'accompagnement pour entamer le processus de vente en ligne peut s'avérer utile pour se positionner sur le marché tout d'abord, pour définir sa stratégie e-marketing, pour concevoir ou faire concevoir l'e-shop, pour organiser les services (encaissement en ligne, livraison, ...) et enfin, pour animer le commerce en ligne en pleine conformité avec les différentes réglementations. Parmi les outils mis en place en Wallonie, les chèques de relance économique peuvent être utilisés pour cet accompagnement".*

Les mesures à mettre en œuvre pour assurer le développement du commerce en ligne sont de plusieurs ordres : du côté du commerçant, il convient d'être informé, formé et accompagné; des mesures pour faciliter, stimuler et soutenir ainsi que pour réduire les distorsions de concurrence peuvent être prises par les autorités, à différents niveaux de pouvoir. Attention cependant à ne pas développer des "marketplaces" dans chaque ville, estime le consultant, au risque de disperser les moyens publics.

"La Wallonie est certes en retard en matière d'e-commerce, mais il n'est pas trop tard pour s'impliquer, en s'appuyant sur les ressources

existantes en vue de dégager de réelles opportunités", conclut Damien Jacob, en ajoutant qu'il est urgent d'avoir une vision prospective du développement commercial : *"Il faut se préparer aux probables mutations structurelles sur le long terme en opérant trois changements globaux. Sur le plan immobilier, tout d'abord, en diminuant la superficie commerciale totale et en intégrant l'e-commerce dans le schéma de développement commercial. Au niveau des qualifications, ensuite, en étant attentif à la mutation des besoins : des postes hautement qualifiés seront nécessaires, tout comme des très peu qualifiés. Enfin, en opérant un 'shift' environnemental, qui passe par une conscientisation des consommateurs. De manière générale, il conviendrait de disposer de davantage de données et d'outils pour mesurer le secteur de l'e-commerce".*

⁽¹⁾ Cet article s'appuie sur les interventions et présentations de Mme Hélène Raimond, Senior Digital Strategist à l'AdN, et de M. Damien Jacob, Senior Consultant chez Retis et également chargé de cours & formations notamment à EPHEC, HEC-Liège et UStrasbourg, lors du séminaire du 24 mars "E-commerce : opportunité ou menace ?" (voir en page 19).

⁽²⁾ Voir www.adn.be

⁽³⁾ Voir www.retis.be.



Notre objectif : devenir la plate-forme du sport



Si Decathlon n'est plus à présenter, sa stratégie en matière d'e-commerce est sans doute moins connue du grand public. Lancé en 2012, le site d'e-commerce a connu plusieurs évolutions, s'adaptant aux

contraintes de la vente en ligne et aux opportunités offertes. Aujourd'hui, l'objectif est de transformer le site en une véritable plate-forme proposant des articles sportifs mais aussi des services et des liens vers des communautés actives dans le domaine du sport. Alexandre Velge, Responsable Digital de Decathlon Belgique/Luxembourg, explique cette stratégie.

Apparu dans le nord de la France en 1976, Decathlon est présent aujourd'hui dans plus de 50 pays à travers le monde, principalement en Europe. Vendeur et concepteur de produits sportifs (pensons à la célèbre tente déployable en 3 secondes), Decathlon a sans aucun doute réinventé le marché du sport. "Nous avons créé le premier webshop en 2012", explique Alexandre Velge. "Le principe de base est l'omnicanalité. Actuellement, 70% de nos clients se rendent dans l'un de nos magasins après avoir visité le site et 25% du business digital se fait dans nos magasins. L'idée est que le digital profite au commerce physique, et inversement".

En 10 ans d'existence, le webshop a connu plusieurs évolutions, en s'adaptant aux difficultés rencontrées, notamment en termes de logistique. Pour le Responsable Digital, "le nerf de la guerre est la logistique ! Les délais et le mode de livraison, la gestion des retours, l'automatisation, les frais de livraison... sont autant de contraintes et de défis à surmonter. Pour les frais de livraison, par exemple, nous sommes passés d'une livraison

gratuite, quelque soit le montant de l'achat, à une livraison sans frais à partir d'un certain montant. Nous avons également mené une réflexion sur les modes de livraison, de façon à ce que celle-ci soit la plus efficace et respectueuse de l'environnement".

L'enseigne est également passée d'un modèle linéaire à un modèle circulaire, comme le souligne Alexandre Velge : "Notre volonté est de réduire au maximum notre empreinte environnementale. Lorsque nous avons débuté les ventes en ligne, nous avons beaucoup de retours de produits. Bien sûr, l'avantage est que ces produits revenaient dans nos magasins. Néanmoins, la plupart du temps, ils n'étaient pas remis en vente. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas : les produits sont remis en état et revendus. Nous proposons à nos clients de revendre le matériel qu'ils n'utilisent plus, ou de racheter un produit d'occasion. Nous avons aussi lancé des systèmes de location de matériel ainsi que d'abonnement, notamment pour les vélos d'enfants".

Dernière évolution en date : la plate-forme des sports. "Notre objectif est de (re)mettre un maximum de Belges au sport. Pour ce faire, nous avons développé une plate-forme sur laquelle chaque personne, sportif averti ou en devenir, pourra trouver le matériel, le service ou l'expérience qui lui convient. Cette plate-forme propose un véritable éco-système, réunissant en un même lieu plusieurs sites dédiés au sport, dont celui de Decathlon, bien entendu, ainsi que des communautés d'utilisateurs. La Belgique est la pionnière de cette initiative qui nous paraît très prometteuse", conclut Alexandre Velge.

www.decathlon.be

Témoignages

“

S'engager dans l'e-commerce ne s'improvise pas !

”



Tricobel Group, ce sont les magasins Espace mode (10 magasins répartis sur l'ensemble de la Wallonie) et la marque "Signe Nature" (avec un réseau de 360 magasins revendeurs des vêtements de la marque). C'est aussi, depuis 2015, un site d'e-commerce qui propose la commande en ligne. Pour Maxime Meeckers, Administrateur et manager commercial, l'e-commerce est avant tout un outil générateur de trafic pour les magasins physiques.

"Nous avons lancé le site d'e-commerce en 2015, sans véritable stratégie", reconnaît d'emblée Maxime Meeckers. Agé de 30 ans, il est la quatrième génération à assurer la direction de Tricobel, une entreprise 100% familiale dont le siège est situé à Thimister-Clermont, en province de Liège. En 8 ans, le site a évolué et les moyens nécessaires pour assurer le développement de l'e-commerce ont été mis en place. "L'avenir du commerce physique passe par la digitalisation, bien entendu, mais aussi et surtout par une véritable 'expérience-client' à proposer dans les points de vente. Ce principe est au cœur de notre stratégie, tant dans l'aménagement de nos magasins que dans les services proposés sur le site de vente en ligne", constate le manager de Tricobel.

Le site permet en effet d'acheter les vêtements en ligne et de les faire livrer à domicile, mais aussi de les commander et de venir les chercher – et les payer – en magasin. *"Lorsque la personne vient récupérer sa commande en magasin, elle peut bénéficier des conseils et des services personnalisés, qui sont essentiels dans nos boutiques. C'est une réelle opportunité qui nous est offerte pour mettre en avant nos valeurs, nos équipes,*

nos services, nos aménagements... En réalité, notre stratégie commerciale est omnicanale", remarque Maxime Meeckers.

Quels sont les principaux résultats ? De manière globale, 3% du chiffre d'affaires est réalisé en ligne. En moyenne, le site compte 3.875 visites par jour, dont 71% se font via un mobile tandis que 65% des visiteurs sont des femmes. Derrière ces résultats positifs, se cachent des heures de travail et des moyens conséquents, comme l'explique le manager commercial : *"Au sein de Tricobel, sept personnes (ETP) sont dédiées au site et à son développement, dont deux webdevelopers, deux opératrices responsables de l'alimentation des fiches produits (photos et descriptions) ainsi que du service après-vente, deux responsables de la stratégie digitale et des réseaux sociaux, ainsi que des opérateurs logistiques. Nous avons opté pour un CMS spécifique et un ERP permettant la synchronisation des stocks. Enfin, nous avons investi dans une machine permettant de prendre des photographies de vêtements portés. L'objectif est d'inspirer le client et de lui donner envie de se rendre en magasin".*

Quelles sont les clés pour se développer en e-commerce ? Pour Maxime Meeckers, il convient de se concentrer sur 4 grands piliers : 1. L'offre, qui doit être conséquente et constamment renouvelée ; 2. L'expérience-client, qui ne peut pas être négligée (notamment en termes de fonctionnalités du site ou des services proposés) ; 3. Le service-client, qui doit répondre aux attentes et besoins de la clientèle achetant en ligne ; 4. Le prix, qui reste un des principaux arguments de vente – ou d'achat.

"L'e-commerce ne s'improvise pas et demande des investissements humains et financiers importants. Tout cela constitue un véritable challenge !", conclut le manager commercial de Tricobel.

www.tricobel.be - www.espacemode.be

Comment vendre des produits artisanaux de bouche en ligne ?



Bien connu du grand public pour ses produits de bouche tels que chocolats, pâtisseries et macarons de grande qualité, Jean-Philippe Darcis est l'un des premiers artisans chocolatiers belges à s'être lancé dans l'e-commerce. Il témoigne des opportunités offertes par la vente en ligne, mais aussi des difficultés rencontrées.

Après avoir travaillé pour les grands noms du chocolat et de la pâtisserie (Lenôtre, Belouet, Wittamer, Richard...), Jean-Philippe Darcis se passionne pour le chocolat et lance son premier salon de dégustation en 1996, à seulement 25 ans. Récompensé par plusieurs prix, il a été désigné "Ambassadeur du chocolat belge", un titre octroyé à vie... Plusieurs points de vente "Darcis" ont été ouverts en Belgique et à l'étranger, sans oublier le musée du chocolat, installé à Verviers.

En 2010, Jean-Philippe Darcis se lance dans la vente de chocolat en ligne, avec la création du site vitrine (www.darcis.com) et du site de vente en ligne (www.ebutique.darcis.com). "En 2012, en discutant avec des amis au cours d'un repas, l'idée est venue d'envoyer des SMS en chocolat... et j'ai lancé le site 'chocol-at.be', un concept totalement innovant. Le site proposait à la clientèle des chocolats avec un lettrage, permettant de rédiger des messages personnalisés. Le packaging était réalisé sur-mesure et le transport assuré en toute sécurité. Grâce à l'intégration de cold packs, la conservation des produits était optimale. Ces produits n'étaient disponibles qu'en ligne, car il était trop compliqué de prévoir les stocks de chaque lettre dans les points de vente. Le succès rencontré a été immédiat", constate l'artisan.

En 2015, le site vitrine et celui de vente en ligne fusionnent pour devenir "darcis.com", un site qui a fait l'objet d'une refonte en 2021, en intégrant le module "chocol@".

La vente en ligne de produits artisanaux de bouche suppose un travail important tant au niveau de la conception, en sélectionnant des produits adaptés, qu'au niveau du transport, comme l'explique Jean-Philippe Darcis : *"Vous savez, le chocolat a une durée de conservation assez courte : il importe donc de sélectionner au mieux les produits en fonction de leur durée et de leurs conditions de conservation. Les emballages doivent également être sécurisés, tout en étant respectueux de l'environnement. A cela s'ajoute la question du transport : les produits sont fragiles et il importe de bien choisir le transporteur"*.

Les difficultés rencontrées sont le temps (la gestion quotidienne du site peut être chronophage, surtout avec une petite équipe), la logistique, notamment pour trouver des solutions d'emballage fiables, sur-mesure et écologiques, l'investissement en termes humains et financiers. "Sans oublier les freins quant aux achats en ligne de produits alimentaires, et particulièrement de produits de bouche", souligne le chocolatier. Néanmoins, celui-ci relève immédiatement les opportunités offertes par l'e-commerce : *"La vente en ligne nous a permis de surmonter la crise du Covid, tout d'abord, mais aussi d'élargir notre clientèle dans des régions ou pays dans lesquels nous ne disposons pas de boutique. De plus, nous constatons que les clients se renseignent davantage sur les produits proposés, avant de se rendre dans un de nos points de vente. Comme le dit Peter Drucker, on obtient des résultats en exploitant des opportunités !"*.

www.darcis.com

Trois questions à

Rodolphe Van Nuffel



Rodolphe Van Nuffel est Head Comeos Wallonia and Brussels - Public Affairs and Policy. Représentant la fédération patronale des commerces et services, il nous explique comment l'e-commerce va, non pas tuer, mais transformer le commerce de manière globale en s'appuyant sur l'omnicanalité.

Wallonie : Comeos a réalisé une vaste enquête auprès des consommateurs pour mieux connaître leurs comportements et besoins en matière de commerce. Quels en sont les principaux résultats ?

Rodolphe Van Nuffel : Pour Comeos, il est essentiel, pour pouvoir défendre au mieux les intérêts de ses membres, de comprendre les évolutions du marché et des comportements des consommateurs. Nous avons donc interrogé ceux-ci afin de savoir quels produits ils achètent en magasin ou en ligne, pourquoi ils choisissent un canal plutôt qu'un autre, ... Au niveau des produits achetés en magasin, la nourriture et les boissons viennent en première position (92%), suivies par les plantes (89%), le bricolage (85%), les véhicules (84%), le mobilier de jardin (82%), les lunettes (82%), la santé et beauté (75%), les meubles (75%), les vêtements de sport (68%), les jeux (62%), les livres (61%), la mode (56%). Les principaux achats en ligne concernent les voyages et hôtels (67%), les vidéos (65%), le gaming (59%), la musique (56%), les services télécoms (55%).

Wallonie : Avez-vous constaté une évolution dans ces comportements ou des différences entre les régions ?

Rodolphe Van Nuffel : En effet, notre enquête a permis de mettre en avant une évolution significative, entre avril 2021 et 2022, dans l'achat en ligne de certains produits. Les ventes en ligne de fleurs et de plantes ont ainsi progressé de 23%, tout comme celles de lunettes. De manière générale, la vente en ligne a augmenté entre 10% et 22% pour les différents types de produits (meubles, mode, décoration, vélos, beauté et santé, électro...). La crise sanitaire a très certainement joué un rôle important dans ces évolutions.

Les résultats montrent également des différences dans la consommation en fonction du groupe linguistique. Au sein du groupe francophone, 41% des personnes interrogées disent faire leurs achats uniquement en magasin, contre 35% pour les néerlandophones. Ils sont 13% de francophones à les faire uniquement en ligne et 15% pour les néerlandophones.

Les raisons invoquées pour privilégier l'achat en magasin sont les suivantes : pour voir et sentir le produit (63,7%), par habitude (48,9%), pour avoir les services (34,8%), pour les promotions (24,4%). A noter que 2,4% des répondants disent ne pas savoir faire d'achat en ligne, pour des raisons techniques (infrastructure, carte de crédit).

Il s'avère que les consultations des sites internet, tant avant de faire les achats que pendant, sont récurrentes. Elles portent notamment sur le prix, les avis, la disponibilité ou sur les spécificités du produit. Quel que soit le moment de la recherche, c'est le prix qui est consulté de manière prioritaire.

Wallonie : L'e-commerce constitue-t-il une opportunité ou une menace ?

Rodolphe Van Nuffel : Il me semble que l'e-commerce représente davantage une opportunité, tant pour les consommateurs que pour les commerçants. Il faut cependant veiller à réunir les conditions pour que le commerce puisse devenir omnicanal : une présence en ligne est indispensable mais le maintien des magasins physiques, avec les services adaptés, l'est tout autant ! Des liens sont à faire entre les différents canaux, par exemple pour que les stocks soient à jour, que la livraison soit assurée dans les temps ou que les prix soient identiques. Il n'est donc pas trop tard pour que la Wallonie s'inscrive dans une démarche visant le développement de l'e-commerce...

Répondre aux nouveaux besoins de l'e-commerce



Si l'e-commerce a des implications sur le développement socio-économique de la Wallonie, les conséquences en termes d'évolution de l'emploi et de la formation sont également importantes. Dans cet article, Amélie Duhain, Experte Produits et Services au sein du FOREM, explique l'émergence de nouveaux métiers pour l'e-commerce et le rôle que jouent les centres de compétence en matière de formation.

"Une entreprise qui choisit d'intégrer l'e-commerce va profondément modifier son fonctionnement", constate Amélie Duhain⁽¹⁾. "Opter pour l'e-commerce, c'est adapter et/ou combiner les activités de l'entreprise pour supporter un nouveau business model. C'est aussi utiliser des technologies en évolution constante et appliquer de nouvelles techniques de communication pour se faire connaître et adopter. Il faut enfin collecter toute une série d'informations (datas), les analyser pour pouvoir faire évoluer son business de manière prospère".

Face à ces changements, de nouvelles compétences et de nouveaux métiers apparaissent. La valorisation des produits, la logistique, le développement de boutiques en ligne, la communication ou le marketing sont autant d'activités dans lesquelles les compétences sont amenées à se renouveler. *"En matière de logistique, par exemple, le passage à l'e-commerce va toucher des clients de plus en plus exigeants sur la performance des départements concernés. Des fonctions telles que responsable logistique ou du service clientèle vont devenir centrales dans une entreprise commerciale",* explique l'experte du Forem. D'autres métiers voient le jour pour créer et assurer le fonctionnement des boutiques en ligne (webdesigner, architecte réseau, développeur web), tout comme dans le marketing.

"Pour répondre à ces besoins nouveaux de l'e-commerce, il importe d'adapter l'offre de formations. Parmi les outils mis en place, les centres de compétence constituent des lieux d'expertise au service de la formation des travailleurs de demain", souligne Amélie Duhain. Le réseau compte 23 centres de compétence, répartis sur plus de 50 sites à travers la Wallonie. *"Des projets très concrets sont mis en place. Ainsi, le centre de compétence Forem Business propose une formation en 'Strategic E-business Manager', qui a pour mission de développer les compétences au service de la stratégie numérique d'une entreprise. Le projet 'FormAction', un programme de soutien à la performance des commerçants, a également été lancé par le centre Forem Business. Il s'agit de proposer aux commerçants un outil d'auto-diagnostic afin qu'ils puissent identifier des axes d'amélioration en matière de vente, de marketing et de numérique. Un plan d'actions/formations spécifique sera proposé à chaque commerce participant sur base de ces axes de renforcement identifiés",* indique la responsable du Forem.

En matière de logistique, plusieurs projets sont portés par le centre de compétence Forem Logistique, dont celui de construire une infrastructure e-commerce et e-logistique. D'ici 2025, un hall pédagogique multistockage sera construit à Jumet, avec trois ateliers dédiés à l'e-commerce, à la gestion des retours ou à la préparation des commandes, et diverses zones dédiées à l'emballage, au chargement et au déchargement ainsi qu'à la gestion des stocks. Par ailleurs, un espace de démonstration de plus de 1.500 m², qui se voudra un lieu de rencontre entre les apprenants, les entreprises et les universités désireux d'expérimenter l'innovation technologique de la e-logistique, va être conçu ainsi que des locaux pour permettre aux formations d'être données dans des conditions réelles.

D'autres centres de compétence, spécialisés dans le numérique, proposent plusieurs formations en matière de gestion de projet, d'analyse de données, de graphisme, de réseau...

Pour Amélie Duhain, l'ensemble de ces projets et programmes visent à réunir les conditions nécessaires, en termes de formation et d'emploi, pour le développement de l'e-commerce en Wallonie.

Plus d'infos : www.leforem.be

⁽¹⁾ Cet article se base sur l'intervention de Mme Amélie Duhain lors du séminaire du 24 mars 2023.

24/03/2023

Séminaire

E-commerce : opportunité ou menace ?



Le 24 mars, environ 80 personnes ont participé au séminaire sur l'e-commerce organisé par le CESE Wallonie et l'Observatoire du commerce.

Hélène Raimond (Agence du Numérique), Rodolphe Van Nuffel (Comeos), Damien Jacob (Retis) et Amélie Duhain (Forem) ont présenté, à travers les derniers chiffres disponibles, l'état des lieux de l'e-commerce en Wallonie ainsi que son impact sur l'emploi et la formation. Les articles et interviews ci-avant reprennent les éléments de leurs interventions.

Trois responsables de commerces ont ensuite partagé leurs expériences : Alexandre Velge (Decathlon), Maxime Meeckers (magasins Espace Mode) et l'artisan chocolatier Jean-Philippe Darcis ont expliqué pourquoi et comment ils se sont lancés dans l'e-commerce, et quels en sont les résultats. Leurs témoignages sont également proposés dans ce dossier.



L'enregistrement du séminaire ainsi que les présentations PPT sont disponibles sur le site www.cesewallonie.be.

Plan de Relance de la Wallonie : bilan et perspectives

Début avril, l'état d'avancement du Plan de Relance de la Wallonie a été présenté, un an après son lancement. Ce vaste plan vise à mettre tout en œuvre pour que la Wallonie fasse un bond en avant en matière de développement économique, social et environnemental.

Pour le CESE Wallonie, il est essentiel de poursuivre la concrétisation des projets d'actions prioritaires définis et le processus de co-construction mis en place.

Les méta-objectifs à l'horizon 2030

- Industrie manufacturière et secteur de la construction = 25% du PIB wallon
- Sites naturels protégés = 5% du territoire
- Emissions de gaz à effet de serre : réduction de 55% par rapport au niveau de 1990
- Part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : diminution de moitié par rapport à 2015 (13,25% au lieu de 26,5%)
- Taux d'emploi pour les 20-64 ans = 75%

L'association des partenaires sociaux et environnementaux a permis de professionnaliser la mise en œuvre du PRW, en particulier des plans d'actions prioritaires (PAP) et son suivi, notamment grâce à la mise en place d'un outil de reporting et une analyse trimestrielle. Les Comités de suivi permettent aux partenaires sociaux et environnementaux d'avoir un retour utile sur les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre de certains projets et de proposer des pistes de solutions.

La co-construction d'un nombre important de projets a favorisé la prise en compte des attentes des interlocuteurs sociaux et environnementaux. Pour plusieurs projets et programmes, la concertation entre les acteurs concernés et les porteurs de projet a été facilitée grâce à l'implication du CESE Wallonie. Parmi les dossiers, citons les marchés publics, la lutte contre les pénuries et difficultés de recrutement, les projets liés au tutorat ou encore à l'alternance.

Les informations budgétaires sur la réalisation des projets mis en œuvre restent très globales. Le CESE Wallonie demande qu'elles puissent être progressivement intégrées à l'outil de suivi, projet par projet, y compris ceux qui ne relèvent pas directement du Service Public de Wallonie.

Par ailleurs, il apparaît que la réalisation de certains projets est ralentie à la suite de problèmes de ressources humaines. Pour les partenaires sociaux et environnementaux, il est nécessaire que les ressources humaines soient mobilisées en priorité pour faire avancer les projets des PAP. Les procédures de recrutement devraient être accélérées, notamment pour les projets digitaux.



Pour les projets liés à la construction et à la rénovation, les entreprises wallonnes rencontrent déjà certaines difficultés (recrutement, matériaux, ...) qui risquent de s'aggraver avec la mise en route progressive d'autres projets. Outre les mesures déjà prises pour favoriser la formation de travailleurs pour ces métiers en pénurie, des actions complémentaires sont peut-être nécessaires en matière d'investissement de ces entreprises, d'information et de programmation des appels d'offre.

Lors d'une conférence de presse organisée le 5 avril dernier, le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux en environnementaux ont présenté l'état de lieux de l'avancement des projets prioritaires, répartis suivant les méta-objectifs fixés à l'horizon 2030.

Pour le Président, Jean-François Tamellini, *"C'est grâce au CESE et à son expertise de terrain que nous travaillons aux équilibres nécessaires pour avancer et redresser ensemble la Région. Privilégier un pan au détriment des autres ne fonctionne pas. Il faut avancer dans les 3 axes pour réussir le pari. C'est ce que nous avons entamé et le CESE y joue un rôle fondamental"*.

Pour la suite, le Président du CESE Wallonie a déclaré : *"Ce qu'il faudra faire ces prochains mois, ce sera évidemment d'accélérer la mise en œuvre effective de ces projets, mais aussi évaluer si nous devons réaffecter des moyens des projets non prioritaires vers les projets prioritaires, pour en maximiser les effets. Nous devons donc continuer à travailler ensemble, CESE et Gouvernement. Le plan est sur les rails et ses principaux ingrédients sont prêts. Reste à booster le volet énergie et formation. Et nous réussirons le défi !"*.

A ce jour, plus d'un tiers du budget est engagés et 92% des 42 projets prioritaires sont lancés. En voici quelques-uns, répartis par méta-objectif :

1. Macro-objectif 1 : industrialisation

- Réforme de la 5 G et déploiement de "proofs of concept" dans le domaine de l'industrie du futur
- Soutien et développement du secteur spatial
- Décarbonation de l'industrie via le développement de nouvelles technologies
- Déploiement d'une filière wallonne hydrogène
- Construction du Biotech Campus
- Facilitation de l'accès des PME/TPE aux marchés publics wallons

2. Macro-objectif 2 : sites naturels protégés

- Création de deux parcs nationaux
- Espaces verts et nature en milieu urbain

3. Macro-objectif 3 : réduction des émissions de GES

- Achat de bus moins polluants et quasi-gratuité des transports en commun pour certaines catégories de la population
- Développement de "corridors" vélo
- Communautés d'énergie renouvelable
- Rénovation des bâtiments publics
- Primes simplifiées pour la rénovation énergétique

4. Macro-objectif 4 : lutte contre la pauvreté

- Renforcement des dispositifs Housing first/ Housing led
- Rénovation énergétique par quartier
- Création de nouvelles places en crèche
- Places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans abri ou mal logés
- Construction de logements écoresponsables

5. Macro-objectif 5 : taux d'emploi

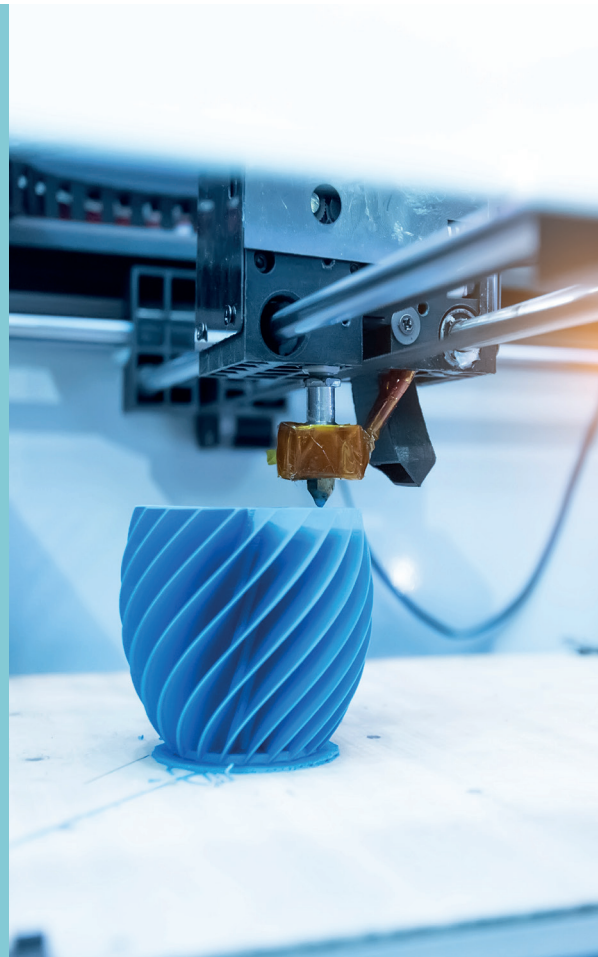
- Territoires "zéro chômeurs"
- Généralisation du dispositif "coup de boost"
- Prime de formation des demandeurs d'emploi
- Dispositif "Tremplin24 mois+"
- Construction, rénovation ou agrandissement de centres de formation

Renouvellement Pôle Politique scientifique

Le Pôle Politique scientifique est un organe consultatif dont la principale mission est de remettre des avis en matière de politique scientifique, de recherche et d'innovation. Il a été renouvelé en février 2023 pour une durée de cinq ans.

Dans son interview, le nouveau Président fait part des priorités de travail du Pôle pour les mois à venir. Convaincu du rôle de la recherche et de la valorisation des résultats pour le développement économique de la Wallonie, Jean-François Delaigle estime que le Pôle est un lieu unique de débats et de réflexions en matière de recherche en Wallonie.

De son côté, l'ancien Président, Jean-Christophe Dehalu, dresse le bilan de sa présidence et plaide pour que le Pôle soit davantage consulté.



La composition du Pôle qui rassemble des acteurs issus d'horizons différents fait de lui un interlocuteur privilégié en matière de recherche, de développement et d'innovation et permet d'enrichir les débats ainsi que d'amener une réelle plus-value à la politique wallonne menée dans ces domaines.

Le Pôle est composé de dix représentants des interlocuteurs sociaux, six membres issus des universités actives en Région wallonne, deux membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne, deux représentants des centres de recherche et un représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement. L'Administrateur général de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique assiste également aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Le secrétariat du Pôle Politique Scientifique est exercé par le personnel du CESE Wallonie.

La principale mission du Pôle est de remettre des avis en matière de politique scientifique, de recherche et d'innovation. Les thèmes abordés dans ces avis sont variés, allant de la participation aux filières STEM⁽¹⁾ dans l'enseignement, à des recommandations sur la Stratégie de spécialisation intelligente ou sur les fonds structurels, à la procédure de reconnaissance d'institutions comme organisme public de recherche. Depuis son instauration suite à la réforme de la fonction consultative initiée en 2017, le Pôle a rendu une vingtaine d'avis sur différents dossiers.

Il est également chargé des missions suivantes, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement :

- proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région ;
- formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique ;

- conseiller le Gouvernement en matière de participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales ;
- évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ;
- rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
- faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

La rédaction, tous les deux ans, du rapport sur l'évaluation de la politique scientifique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles est l'occasion de caractériser les performances du système de RDI en soulignant ses forces et ses faiblesses. Sur cette base, le Pôle formule des recommandations visant à améliorer ces performances ainsi que les retours sur l'économie wallonne. Le rapport d'évaluation 2022 dans une formule entièrement renouvelée tant sur la structure et le contenu que sur la forme, est paru en décembre 2022. La publication est disponible sur le site www.cesewallonie.be.



⁽¹⁾ Science, Technology, Engineering and Mathematics.

Interview

Jean-François Delaigle



Le nouveau Président du Pôle Politique scientifique connaît bien le monde de la recherche : depuis plus de 20 ans, il exerce différentes fonctions dans ce secteur, tant en milieu académique qu'en entreprise.

Jean-François Delaigle croit fondamentalement dans le rôle que la RDI peut jouer pour le développement de la Wallonie. Dans son interview, il explique notamment quelles seront les priorités de travail du Pôle.

Wallonie : Vous venez d'être désigné Président du Pôle Politique scientifique. Pourriez-vous vous présenter ?

Jean-François Delaigle : Tout d'abord, je tiens à souligner que je suis très honoré de pouvoir présider le Pôle pour les deux ans et demi à venir. Cette fonction s'inscrit dans la continuité de mon parcours au sein du monde de la recherche. Depuis 4 ans, je suis responsable "business development" et directeur régional pour la Wallonie de Sirris, le centre collectif de recherche et d'innovation de l'industrie technologique. C'est dans ce cadre que j'ai intégré le Pôle Politique scientifique en septembre 2022, en tant que représentant des centres de recherche.

Ingénieur civil de formation, j'ai débuté ma carrière à l'UCLouvain et ai réalisé ma thèse de doctorat dans le domaine du traitement de l'image. L'impact et la valorisation des résultats de la recherche étant essentiels pour moi, j'ai intégré, en 2001, le secteur industriel, d'abord comme chercheur, puis comme manager de recherche au sein de l'entreprise Multitel. En 2008, je suis devenu le directeur d'ACIC, une spin-off spécialisée dans la vidéo surveillance et ce, jusqu'en 2014. Ensuite, j'ai assuré la fonction de "business development manager" au sein de Cofily Fabricom, une entité du groupe GDF Suez de 2015 à 2019, date à laquelle j'ai intégré Sirris. En un peu plus de 20 ans, j'ai donc exercé différentes fonctions en lien avec le monde de la recherche et des technologies !

Wallonie : Quel regard portez-vous sur le Pôle et comment comptez-vous exercer votre fonction de Président ?

Jean-François Delaigle : En tant que Président, mon rôle est d'assurer le bon fonctionnement du Pôle, en collaboration étroite avec le secrétariat du CESE Wallonie, bien entendu. Il s'agit de faire en sorte que chaque partie prenante puisse exprimer ses positions et d'arriver à un consensus, de manière à ce que les avis des acteurs de la recherche puissent parvenir aux décideurs politiques et être pris en compte. Vous savez, je suis fondamentalement convaincu de l'importance de la recherche pour assurer le développement de la Wallonie, et plus particulièrement d'une recherche axée sur des résultats en termes de produits, technologies ou procédés. Le Pôle Politique scientifique réunit autour d'une même table l'ensemble des acteurs du secteur. C'est un lieu unique d'échanges, d'informations et d'expériences de terrain en Wallonie !

Wallonie : Quelles sont vos priorités de travail pour les prochains mois ?

Jean-François Delaigle : Pour moi, il est urgent de remettre la recherche au centre de l'agenda politique. Dans son rapport d'évaluation de la politique scientifique, paru fin 2022, le Pôle a émis une série de recommandations permettant à la Wallonie de renforcer sa position en matière de RDI.

Les 7 recommandations constituent nos priorités de travail. Je les rappelle rapidement : pérenniser les moyens publics dédiés à la RDI ; renforcer la participation wallonne aux programmes européens ; renforcer la valorisation de la recherche ; encourager la participation à des filières STEM ; poursuivre la dynamique d'évaluation ; améliorer l'accès et la transparence en matière de statistiques et enfin, investir dans la digitalisation. Le suivi par le Gouvernement de ces recommandations est attendu par le Pôle. J'ajouterais également, en dépassant le niveau wallon, que les répercussions sur le monde de la recherche de la réforme fiscale constituent un point d'attention. Ainsi, la dispense de versement du précompte pour les chercheurs pourrait mettre en difficulté l'emploi dans le secteur.

Enfin, nous allons nous atteler à l'élaboration des recommandations qui seront intégrées dans le prochain Mémoire du CESE Wallonie, en vue des élections de 2024.

Wallonie : Qu'en est-il des dossiers sur lesquels le Gouvernement devrait se concentrer d'ici la fin de la législature ?

Jean-François Delaigle : Plusieurs mesures ont été mises en place et doivent être poursuivies, comme les chèques-technologiques. Le Plan de Relance de la Wallonie comprend également plusieurs projets visant le développement économique à travers la recherche. Cela étant, les mesures de soutien pour répondre aux projets européens, qui ont récemment été supprimées, devraient être remises en place. Par ailleurs, des informations sur les appels à projets dans le cadre du FEDER sont attendues. De manière plus globale, la restructuration du paysage de la recherche, annoncée depuis longtemps, devrait se concrétiser. Pour le Pôle, il y a lieu de mettre en place une stratégie globale et intégrée dans le domaine de la RDI, en renforçant la place de la recherche dans l'économie wallonne.

« La Wallonie gagnerait à consulter davantage son Pôle de la Politique scientifique »

Jean-Christophe Dehalu (UWE) a présidé le Pôle Politique scientifique entre octobre 2020 et février 2023. Une fonction qu'il a exercée avec enthousiasme et professionnalisme, mais dans un contexte compliqué comme il l'explique : *"J'ai entamé mon mandat au milieu de la crise sanitaire. Le monde de la recherche a été très impacté : les activités ont été suspendues, comme dans les autres secteurs, et les projets initiés par les entreprises, universités, centres de recherche ont été retardés. Au niveau du Pôle, les réunions ont dû s'organiser en visioconférence, rendant l'exercice de la concertation plus complexe"*.

Malgré cela, le Pôle a poursuivi ses travaux et a notamment rendu son rapport d'évaluation de la politique scientifique. *"Cette publication a fait l'objet d'une refonte totale, tant sur le contenu que sur la forme. Je voudrais saluer ici le travail de l'ensemble des membres du Pôle et des services du CESE Wallonie, et singulièrement celui de Fabienne Dideberg, qui assure le secrétariat ainsi que celui de Yasmine Hijazi, pour la gestion administrative"*, souligne l'ancien président.

Si le bilan de sa présidence est globalement positif, Jean-Christophe Dehalu regrette que le Pôle ne soit pas davantage consulté : *"Tous les acteurs de l'éco-système wallon de la recherche sont réunis au sein de cette instance consultative. Ils peuvent relayer les réalités du terrain et, à travers les avis émis, fournir aux décideurs politiques des recommandations utiles pour le développement de la RDI. Je ne vous cache pas une certaine incrédulité quant au fait que le Pôle soit si peu sollicité par nos autorités. Bien sûr, cette situation est à remettre dans le contexte global très particulier évoqué plus haut. D'ailleurs, cela ne nous a pas empêché de travailler sur le rapport d'évaluation que je viens de citer, ou sur des thématiques spécifiques telles que les STEM. Cependant, il me paraît intéressant de mener une réflexion sur l'organisation de la concertation et de la consultation, dans un but d'amélioration continue de la fonction consultative"*.

Renouvellement Pôle Logement

Instauré en 2018, le Pôle Logement est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, en matière de logement à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Le Pôle vient d'être renouvelé : les membres ont été désignés pour une durée de 5 ans. Parmi les membres effectifs, un Président a été nommé : Omer Laloux succède ainsi à Chantal Bertouille. Dans leur interview croisée, l'ancienne Présidente et le nouveau Président dressent le bilan des 5 années qui viennent de s'écouler et évoquent les priorités de travail pour le Pôle ainsi que les défis auxquels le secteur du logement est confronté.

Ces défis ont également été mentionnés par le Ministre wallon du Logement dans son intervention lors de la séance d'installation officielle du Pôle renouvelé. Pour Christophe Collignon, les différentes politiques mises en œuvre par le Gouvernement, visent à répondre à la crise du logement et à permettre à tous les Wallons et toutes les Wallonnes d'avoir accès à un logement.



Le Pôle Logement a pour missions d'émettre des avis, de formuler des recommandations, à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative, portant sur des notes d'orientation élaborées par celui-ci, des textes à portée générale ou stratégique et des avant-projets de décret ou d'arrêté à portée réglementaire qui concernent la matière du logement. Depuis 2018, il remplace le Conseil supérieur du logement.

Le logement est à la fois une compétence transversale et multidisciplinaire. Le Pôle rassemble différents acteurs actifs dans le secteur du logement public et privé, qui ont une vision exacte des réalités de terrain. Par cette composition, il tend autant que possible à refléter ce caractère multidisciplinaire dans les avis afin de garantir une vision équilibrée entre les différents acteurs.

Ces avis, au nombre de 49 émis durant la mandature 2018-2023, portent sur des avant-projets de décret et d'arrêté (Gouvernement wallon) ainsi que sur des propositions de résolution (Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et de loi (Parlement fédéral) dans le cadre de demandes d'avis. Certains avis ont été élaborés conjointement avec le Pôle Energie. Un avis d'initiative portant sur les logements inoccupés a également été rendu au Gouvernement wallon.

Durant cette période, 51 experts ont été entendus dans le cadre de 31 auditions en vue d'enrichir la réflexion et de mieux appréhender la problématique du logement. Celles-ci portent sur l'état des lieux et les perspectives en matière de logement, la politique et la production du logement, les logements inoccupés, les charges d'urbanisme, les logements alternatifs, la politique foncière, la fiscalité immobilière, les primes à la rénovation, la PEB, les opérateurs institutionnels du logement, le marché locatif, les implications du vieillissement en matière de logement, le Plan wallon de relance. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec la Commission Economie-Finances-Politiques industrielles et l'Assemblée générale du CESE Wallonie.

Composition du Pôle Logement

Conformément à l'article 200, § 2 du CWHD, le Pôle se compose de 32 membres :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du CESE Wallonie ;
- 8 représentants du secteur résidentiel : locataires (1), propriétaires (1), notaires (1), architectes (1), monde associatif (2) dont le RWLP, associations actives dans le secteur des aînés(1), organisations représentatives de l'environnement (1) ;
- 3 représentants des pouvoirs locaux : sur proposition de l'UVCW (2) et de la Fédération des CPAS (1) ;
- 2 représentants d'organismes à finalité sociale visés au Chapitre VI du Titre III ;
- 2 représentants des SLSP ;
- 3 membres issus des universités actives en Wallonie reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont les programmes d'études ou de recherches touchent à la politique du logement, et qui peuvent être proposés par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;
- 6 représentants des opérateurs de mise en œuvre du droit au logement créés par le CWHD : SWL (2), SWCS (2), FLFNW (2).

En outre, un représentant du Département du Logement du SPW TLPE assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative. Celui-ci invite également un représentant du CEHD.

Pour chaque membre effectif, un.e suppléant.e est désigné.e.

Les membres sont désignés par le Gouvernement wallon. Le Pôle a été institué pour la première fois en décembre 2017. Les mandats étant d'une durée de cinq ans, le Pôle a été intégralement renouvelé via deux arrêtés du Gouvernement wallon entrés en vigueur les 26 janvier et 16 février 2023.

Le Pôle Logement a également participé en 2019 à la rédaction du mémorandum commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques 2019-2024. Cinq axes prioritaires ont été sélectionnés: (1) amplifier et optimiser les moyens destinés au logement ; (2) rénover massivement le parc et augmenter la performance énergétique des bâtiments ; (3) mettre en œuvre une politique foncière ; (4) considérer le logement comme moyen de lutte contre la pauvreté ; (5) analyser la structure du secteur du logement public aux niveaux local et régional en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, il a réalisé une note contenant des suggestions législatives pour son fonctionnement tant au niveau de ses missions qu'au niveau de sa composition ainsi qu'un bilan à mi-parcours, au départ de son mémorandum, de l'action politique du Gouvernement wallon.

Enfin, il a participé à la rédaction d'avis d'initiative avec d'autres instances consultatives (politique de la ville, petites voiries) et à des séminaires (compensations et charges d'urbanisme, petites voiries).

L'équipe du Secrétariat du Pôle se compose de trois personnes, faisant partie du CESE Wallonie. Elle exerce les fonctions de suivi administratif des travaux, de support technique et de veille des thématiques de l'habitat et du logement, assurant ainsi la bonne organisation des travaux du Pôle.

Interview

Chantal Bertouille

Omer Laloux



Fin mars, Omer Laloux a succédé à Chantal Bertouille à la présidence du Pôle Logement. Quel est le bilan des 5 années qui viennent de s'écouler? Quelles sont les priorités de travail pour les 5 ans à venir? Quels sont les défis rencontrés par le secteur? Comment le Pôle peut-il y répondre? L'ancienne Présidente et le nouveau Président répondent à ces différentes questions dans une interview croisée.

Wallonie : Vous avez présidé le Pôle Logement pendant 5 ans. Quel bilan dressez-vous et que retiendrez-vous de cette expérience ?

Chantal Bertouille: Ces 5 années de présidence du Pôle Logement ont été extrêmement enrichissantes, tant d'un point de vue professionnel que relationnel. Je n'hésite pas à dire que les membres du Pôle ainsi que les personnes au sein du CESE Wallonie qui en assurent le secrétariat font partie de ma famille ! Nous avons travaillé ensemble sur une matière qui me tient particulièrement à cœur, à savoir le logement. Le Pôle a été régulièrement consulté par les Ministres en charge du Logement (Valérie De Bue, Pierre-Yves Dermagne, Christophe Collignon) ou par d'autres autorités, comme le Parlement de Wallonie. Depuis son instauration en février 2018, 49 avis portant sur des avant-projets de décret et d'arrêté et des propositions de

Qui est le nouveau président ?

Omer Laloux est le Directeur de la SCRL La Dinantaise depuis mai 1988. Cette société de logement de service public gère 700 logements implantés sur les communes de Dinant, Anhée, Hastière, Mettet, Onhaye et Yvoir. Parallèlement, il a été Président de l'Association du Logement BraNaLux et, dans la foulée, Président de l'Association Wallonne du Logement. Ce mandat de 4 ans vient de se terminer. Il est également membre du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes de l'Habitat Durable en tant que représentant du Pôle Logement. Membre du Pôle depuis 2018 et précédemment Vice-Président, Omer Laloux a été désigné Président en février 2023 par un arrêté du Gouvernement wallon.

résolution et de loi dans le cadre de demandes d'avis ont ainsi été rendus par le Pôle. Nous avons également rendu trois avis d'initiative comme celui sur la problématique des logements inoccupés. Bien évidemment, les deux années marquées par la crise sanitaire ont été plus compliquées à gérer, notamment pour l'organisation des réunions ou de visites sur le terrain qui n'ont pas été possibles. Néanmoins, les réunions en visioconférence ont permis au Pôle de continuer à fonctionner. Je quitte la présidence avec le sentiment du devoir accompli, mais avec un léger pincement au cœur... D'ailleurs, je reste membre suppléante au sein du Pôle renouvelé.

Wallonie : Vous venez d'être désigné Président du Pôle. Comment comptez-vous exercer cette fonction ?

Omer Laloux : C'est un grand honneur d'avoir été désigné par le Gouvernement wallon mais également de remplacer Chantal Bertouille à cette place. Durant son mandat, en tant que Vice-Président, je l'ai épaulée du mieux possible et avec l'équipe du Pôle, nous avons, dans des conditions difficiles (Covid), relevé le défi de maintenir le Pôle en éveil et avons rendu de nombreux avis intéressants. C'est une fonction importante et je compte m'y impliquer pleinement.

Wallonie : Quel regard portez-vous sur la fonction consultative ?

Chantal Bertouille : La fonction consultative doit servir à quelque chose, être utile et utilisée ! Les instances consultatives, dont le Pôle Logement, ne sont pas là pour faire de la figuration. Le Pôle rassemble différents acteurs actifs dans le secteur du logement, qui ont une vision exacte des réalités de terrain. Cette expertise, complétée par des auditions d'experts régulièrement organisées (il y en a eu 31 au cours de mon mandat), permettent toujours d'aboutir à des avis consensuels. Ceux-ci aident les responsables politiques à prendre des décisions en tenant compte de ces réalités. J'ajouterais qu'une réflexion me paraît nécessaire sur les délais de consultation, de manière à trouver un équilibre entre les attentes du politique et le temps nécessaire à l'élaboration d'un avis circonstancié. Par ailleurs, il me semble intéressant d'avoir un suivi des avis rendus par le Pôle, de manière à savoir ce qui en a été retenu par le politique. Mais cela demandera des moyens humains supplémentaires pour le Pôle Logement. Il sera toutefois difficile de savoir si une proposition d'ordre philosophique ou générale a été prise en compte dans l'arrêté ou dans le décret adopté par le Parlement wallon contrairement aux suggestions concrètes (remplacement d'une phrase par une autre...). La proposition philosophique ou générale peut par ailleurs être prise en considération dans d'autres documents ou prescrits.

Wallonie : Sur ces 5 années, avez-vous constaté une évolution dans les demandes d'avis et les dossiers traités par le Pôle ? Certains dossiers vous ont-ils plus particulièrement marquée et si oui, lesquels ?

Chantal Bertouille : Nous avons traité de nombreux sujets en lien avec la politique du logement. Notre point d'appui reste bien entendu l'application de l'article 23 de la Constitution belge, qui inscrit le droit à un logement décent pour tous. Toutes les politiques menées doivent viser cet objectif. Pour ce qui est d'un dossier particulièrement marquant, je citerais notamment l'avis rendu dans le cadre des mesures prises suite aux inondations de juillet 2021. D'autres thématiques, comme le vieillissement de la population et ses implications en matière de logement, sont également très importantes selon moi.

Wallonie : Quelles sont vos priorités de travail pour les prochains mois ?

Omer Laloux : Avec Virginie Richiuso, la vice-présidente, et Rudi Claudot, le secrétaire du Pôle, nous avons défini les sujets que nous souhaitons aborder, en plus des demandes d'avis qui nous parviendront. Lors de son intervention à la séance officielle d'installation du Pôle (voir page suivante), le Ministre en charge du logement a annoncé les dossiers sur lesquels nous allons être consultés. En avril, la présentation par Philippe Defeyt de l'étude "*Loger à bonne enseigne: pistes pour une meilleure politique du logement*" est prévue. Celle du projet de la résidence-services sociale de Jambes devrait avoir lieu d'ici fin juin. Ensuite, nous comptons mener une réflexion sur les thèmes suivants: le projet de schéma régional de développement du logement public, la problématique des charges d'urbanisme, la politique foncière, le développement et le financement du logement public, l'accessibilité financière au logement, les organismes à finalité sociale et leur rôle dans l'augmentation de prise en gestion de biens immobiliers. La question des partenariats publics-privés, sur laquelle le Ministre souhaite travailler, fera également partie de nos réflexions. Nous continuerons à rendre des avis d'initiative, car les sujets ne manquent pas. La préparation du Mémoire en vue des élections de 2024 sera également une priorité du Pôle qui espère également être associé aux Assises du logement annoncées pour fin 2023. Enfin, nous allons organiser l'une ou l'autre visite de terrain afin de découvrir des réalisations concrètes financées par la Wallonie.

Wallonie : Quels sont les défis auxquels le secteur du logement public et privé est confronté ?

Omer Laloux : La hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, associée à une pénurie de main-d'œuvre de qualité, influencent défavorablement le secteur de la construction. Les défis à relever sont de taille : rénovation du bâti existant, vieillissement de la population, accessibilité à un logement de qualité, augmentation du parc de logements publics dans une perspective de développement durable, ... Personnellement, après la crise Covid, j'ai été très sensible, avec l'allongement de l'espérance de vie, à l'hébergement des aînés et

principalement au fait de leur permettre de vivre le plus longtemps possible chez eux, en totale autonomie. Nous devons également être attentifs à l'accès à la propriété à des prix abordables pour les jeunes. Enfin, à l'heure où plusieurs centres-villes se désertifient au niveau commercial, réapprendre à habiter en ville en y développant une politique harmonieuse de mixité sociale et de fonctions me semble être un défi intéressant, surtout à l'heure où l'on tente de freiner l'étalement urbain.

Wallonie : Comment le Pôle Logement peut-il participer à relever ces défis ?

Omer Laloux : Le Pôle Logement étant un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de logement à la demande du Gouvernement wallon, nous respecterons notre mission. Il me semble intéressant, toutefois, de prendre des avis d'initiative dans des matières spécifiques que j'ai évoquées ci-avant. En tant que gestionnaire d'une société de logement de service public, aboutir à une réforme locative axée sur la valeur énergétique du bien est une priorité.

Wallonie : Quels conseils donneriez-vous au nouveau Président du Pôle ?

Chantal Bertouille : Je n'ai aucun conseil à donner à Omer, avec qui j'ai formé un tandem très efficace pendant 5 ans ! Il exercera sans aucun doute sa fonction de Président avec la rigueur et l'enthousiasme qu'on lui connaît. Je tiens donc à lui souhaiter plein succès pour son mandat, mais aussi à remercier sincèrement toutes les personnes qui permettent au Pôle de fonctionner au quotidien et d'exercer ses missions. Je citerais notamment Rudi Claudot et Gérard Fabrinetti, secrétaires du Pôle, et Nabila Taouti, assistante administrative, qui font un travail remarquable. Le Pôle Logement est une instance centrale pour débattre des politiques de logement en Wallonie mais aussi pour booster, à travers ses avis d'initiative, un secteur essentiel pour les Wallons et les Wallonnes.

28/03/2023

Installation officielle du Pôle

La séance d'installation du Pôle Logement entièrement renouvelé s'est tenue au Vertbois, le 28 mars dernier. Après un mot d'accueil du nouveau Président, Omer Laloux, et de la Vice-Présidente, Virginie Richiuso, un tour de table de présentation de tous les membres présents a eu lieu. Rudi Claudot, le secrétaire du Pôle, a ensuite présenté la composition, les missions et le fonctionnement de l'instance consultative. Le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, du Logement et de la Ville est ensuite intervenu.

Félicitant d'emblée les membres du Pôle pour leur désignation, Christophe Collignon a rappelé les principaux axes de la politique du Gouvernement en matière de logement et dressé les perspectives de travail d'ici 2024. "Cette législature peut être qualifiée de celle du logement, au vu des différents projets mis en place en faveur du développement et de l'accès au logement", a souligné le Ministre.

Constatant l'impact des crises successives, et plus particulièrement les inondations de juillet 2021 qui ont touché de nombreuses personnes en Wallonie, Christophe Collignon a énoncé les différents projets en cours et à venir en faveur du logement tant public que privé.

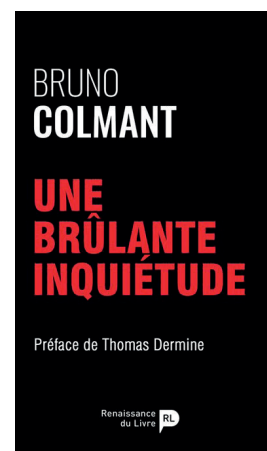
En ce qui concerne le logement public, plusieurs plans et mesures sont mis en œuvre, avec des moyens budgétaires associés : le plan de rénovation énergétique (montant programmé : 1,250 milliard €), les deux programmes de création de plus de 1.000 logements publics, l'acquisition de 550 logements du marché privé et la valorisation de terrains via les partenariats publics-privés. Parmi les projets à venir, le Ministre a mentionné le programme de création de 500 logements étudiants, celui de soutien au redéveloppement de quartiers durables ou les mécanismes visant la diversification des publics locataires des logements publics.

Plusieurs actions sont également mises en œuvre en matière de logement privé. Ainsi, sont envisagés le renforcement de l'accès à la propriété par le mécanisme de crédit hypothécaire social géré par la Société wallonne du Crédit social (SWCS) et le Fonds du logement de Wallonie (FLW), la mise en œuvre d'une allocation de loyer, la facilitation de la prise en gestion de logements étudiants par les Agences immobilières sociales ou encore la lutte contre la discrimination au logement ou la lutte contre les logements inoccupés. "Les projets ne manquent pas. Mais c'est ensemble, de manière collective, que l'on pourra répondre aux défis en matière de logement", a conclu le Ministre, souhaitant un excellent travail au Pôle Logement.



Une brûlante inquiétude

Bruno Colmant
Renaissance du Livre



Après quelques années indécises, les réalités climatiques, militaires, énergétiques et socio-économiques sont les premières secousses de multiples chocs sociétaux d'une envergure titanesque. Avant 2030, tous les déséquilibres vont s'embraser et se conjuguer avec rapidité et violence.

Il en résultera des conflagrations environnementales et socio-économiques dont les premières détonations sont aujourd'hui audibles.

Face à ces défis systémiques, il est indispensable de réhabiliter des États stratèges, c'est-à-dire un projet de société cohérent et solidaire qui associe ouvertement ses ressortissants à la gestion de la Cité. C'est un État qui est capable d'anticipations, d'actions coordonnées, transversales et de long terme. C'est aussi une formulation étatique qui est apte à planifier, avec le secteur privé, les ambitions collectives.

Il nous reste très peu de temps. S'il existe des périodes politiques, il faut désormais un temps étatique au service d'un monde positif.



Un monde sans travail : Comment les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle reconfigurent le marché du travail

Daniel Susskind
Flammarion

Quel est l'avenir du travail au XXI^e siècle ? Cette question se heurte à un paradoxe fondamental : les avancées technologiques vont nous rendre plus riches que jamais, mais elles empiètent toujours plus sur le travail tel que nous le connaissons. Grâce aux progrès de l'intelligence artificielle, des secteurs entiers se transforment : des diagnostics médicaux à la résolution de conflits juridiques en passant par la rédaction d'articles, les technologies sont capables de se substituer aux humains.

Il faut se rendre à l'évidence : le travail ne va pas disparaître, mais il risque de se raréfier.

Face à la menace du chômage technologique et des inégalités qu'il risque d'engendrer, l'auteur encourage les États à prendre des mesures politiques fortes : redistribution des richesses et limitation du pouvoir des GAFAM.



Le mythe de l'entrepreneur : Défaire l'imaginaire de la Silicon Valley

Anthony Galluzzo
Zones

Elon Musk et Jeff Bezos aujourd'hui, Steve Jobs et Bill Gates hier, Thomas Edison et Andrew Carnegie un siècle plus tôt... De nombreuses célébrités entrepreneuriales peuplent nos imaginaires.

Ces grands hommes seraient des créateurs partis de rien, des visionnaires capables d'imaginer des innovations révolutionnaires, des génies aux capacités hors du commun. Régulièrement, un même miracle semble se produire : un être d'exception pénètre un marché et le révolutionne. Il y provoque la création destructrice et bouleverse un ordre que l'on croyait immuable.

Dans le grand roman de notre économie, les entrepreneurs sont ces héros qui sortent l'humanité de sa torpeur et lui permettent de faire des

bonds en avant sur la route du progrès.

Dans ce livre, l'auteur s'attache à défaire cette mythologie, à comprendre ses caractéristiques et ses origines.

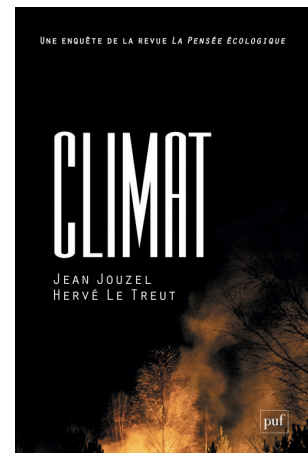
Dis, c'est quoi ? : Une coopérative citoyenne

Julien Dohet
Renaissance du Livre

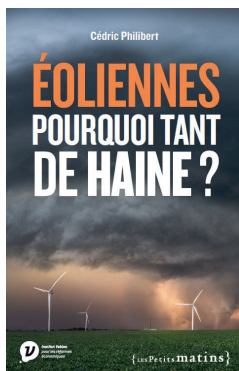
Depuis plusieurs années, on assiste à une multiplication du nombre de coopératives. Une renaissance souvent liée à une volonté de faire de l'économie différemment, d'un retour à plus de contacts et de local. Le modèle coopératif allie ainsi le désir d'une économie au service des gens au fonctionnement démocratique. Bien au-delà de l'alimentation, la forme coopérative s'invite aujourd'hui dans les médias, la banque, la production d'électricité, l'immobilier...

Mais ce modèle est loin d'être récent. Ce livre rappelle la puissance des coopératives en Belgique durant une centaine d'années jusqu'à leur effondrement au début des années 1980 afin de questionner les coopératives actuelles à la lumière de l'expérience passée.



Climat : Une enquête de la revue La Pensée écologiqueJean Jouzel, Hervé Le Treut
PUF

Encore un livre sur le climat ? Certes, mais pas seulement. On comprendra mieux ici ce que l'on sait et ce qu'on ne sait pas sur le sujet. Cet ouvrage permet en particulier de connaître la généalogie de la question climatique et des sciences qui lui sont rapportées, d'entrer dans la complexité de la fabrique des modèles et du discernement des risques climatiques, et, de là, dans les arcanes de la conception des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il offre ainsi de comprendre, de l'intérieur, comment les chercheurs ont été confrontés au climato-scepticisme, aux pressions et demandes de la société, auxquelles il ne leur était pas toujours possible de répondre. Enfin, avec deux acteurs historiques de la saga climatique, il dresse un bilan réflexif sur l'avenir que nous réservent les prochaines décennies.

**Éoliennes : Pourquoi tant de haine ?**Cédric Philibert
Les Petits Matins

Les éoliennes ont mauvaise presse. On les accuse de dévaster les paysages, de tuer les oiseaux et les vaches, de bétonner les terres, de coûter cher aux contribuables, de polluer ... et même de favoriser l'usage des énergies fossiles, en raison de leur "intermittence". Ces accusations soutiennent généralement un plaidoyer en faveur d'une forte relance du nucléaire, énergie décarbonée. Tous ces arguments, l'auteur les passe au crible de nombreuses données chiffrées. Il apporte ainsi des réponses documentées aux interrogations légitimes

du public, mais pourfend également une vaste entreprise de désinformation, une coalition d'intérêts économiques ou purement politiques.

Si nous n'accélérons pas le développement de l'éolien et du solaire, nous ne pourrons pas tenir nos engagements pour le climat, ni décarboner notre économie, et nous paierons notre énergie de plus en plus cher.

Et dans notre bibliothèque numérique

Analyse des prix : Rapport annuel 2022 de l'Institut des Comptes nationaux

Observatoire des prix (Février 2023)
Source : economie.fgov.be

Avis relatif à l'impact de la digitalisation des services (publics ou privés)

UNIA (Février 2023)
Source : unia.be

Cadre pour une réforme acceptable des pensions

Pierre Devolder, Jean Hindriks
IRES : Regards Économiques Numéro 178 (Février 2023)
Source : regards-economiques.be

Entrepreneuriat et diversité : Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique :

Deuxième Édition
SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Février 2023)
Source : economie.fgov.be

Indicateurs de développement durable

Bureau fédéral du Plan ; Institut des Comptes nationaux (Février 2023)
Source : plan.be

Note de position : Emploi pour les personnes en situation de handicap

Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (Février 2023)
Source : ph.belgium.be

Un pays pour demain : Rapport (Février 2023)

Source : demain-toekomst-zukunft.be

Rapport 2022 : Développements économiques et financiers

Banque Nationale de Belgique (Mars 2023)
Source : nbb.be

Rapport annuel ONEM 2022 : L'ONEM en 2022

- Vol. 1 : Rapport d'activités
- Vol. 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations

Office national de l'Emploi (Mars 2023)
Source : onem.be

La structure de la propriété des logements en Wallonie et en Belgique

François Ghesquiere
IWEPS : Regards statistiques N°8 : Territoire (Mars 2023)
Source : iweps.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

**04/232.98.14
biblio@cesewallonie.be**

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité - Dossier - Interviews : Nathalie Blanchart
Actus : Nathalie Blanchart, Fabienne Dideberg et
Rudi Claudot
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© Adobe stock : cover, pp. 3, 8, 11, 12, 13, 22, 26
© AdN : p.10
© Retis : p.12
© Decathlon : p.14
© Tricobel : p.15
© Darcis Chocolatier : p.16
© Le Forem : p.18
© Arnaud Brian : p.23
© Sirris : p.24

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont
contribué à l'élaboration de ce numéro :
Mmes Chantal Bertouille, Fabienne Collard, Amélie
Duhain, Hélène Raimond et Romane Senden ainsi
que MM. Jean-Philippe Darcis, Jean-Christophe
Dehalu, Jean-François Delaigle, Damien Jacob,
Omer Laloux, Maxime Meeckers, Rodolphe Van
Nuffel et Alexandre Velge.

Merci à Frédérique Debrule pour sa précieuse
relecture.